

UN1TÉ

Manon, Paul, Steven

UN CLASSEMENT SANS SUITE INCOMPRÉHENSIBLE

La plainte des familles contre le passager du véhicule ayant tué nos collègues de Roubaix est classée.



L'enquête a révélé qu'il avait passé 2 jours de fête, alcool et drogue avec le conducteur avant de monter dans cette voiture.

Or, le Droit permet de poursuivre pour complicité celui qui alimente le conducteur responsable d'un homicide !

L'avocat des familles indique en + que ce passager s'affiche sur les réseaux sociaux, s'amusant à rouler à vive allure.

Voilà le résultat de l'impunité et du mépris pour nos morts en servant le pays !

Pour UN1TÉ, seule une réponse judiciaire à la hauteur du drame est entendable.

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS POLICIERS OUTRÈGE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ
FO
07/07/2025